

1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

**Reconduction du cofinancement du bureau d'accès
au logement de l'association "Entraide emploi" sur le
territoire de la Maison du Conseil Général de SAVERNE**

Rapport n° CP/2014/538

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande de renouvellement de l'aide financière, au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département, de l'association Entraide Emploi pour la reconduction d'un bureau d'accès au logement (BAL) sur le territoire de la Maison du Conseil Général de Saverne.

Inscrit dans le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, le BAL vise à permettre à des ménages en difficulté d'accéder au logement.

La loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement prévoit l'élaboration, dans chaque département, d'un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). Ce document doit recenser toutes les mesures permettant aux ménages éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement indépendant ou de s'y maintenir.

En application des dispositions légales, quatre plans ont déjà été élaborés. Le PDALPD 2010-2014 a été signé le 26 avril 2010 conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général. Un nouveau plan est en cours d'élaboration pour la période 2015-2019. Ce nouveau plan vise, entre autres objectifs, à créer une offre supplémentaire de logements locatifs en faveur des personnes défavorisées et recense diverses actions susceptibles d'y contribuer, en particulier la mobilisation du parc locatif privé.

L'association « ENTRAIDE EMPLOI » a pour objet social de contribuer à l'insertion professionnelle et sociale de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Pour cela elle met en œuvre différents moyens d'action notamment dans le domaine du logement.

Depuis 2011, l'association anime un Bureau d'Accès au Logement (BAL) dénommé « Espace Logement » sur le territoire d'intervention de la Maison du Conseil Général de Saverne.

L'espace Logement offre un soutien aux personnes en difficulté dans la recherche de logement dans le parc privé. Ce soutien consiste en un accompagnement individuel et une aide technique aux différents stades de recherche d'un logement mais également dans la mise à disposition de supports matériels pour mener à bien la recherche d'un logement.

1. Bilan de l'action du Bureau d'Accès au Logement

- Accompagnement des ménages

Depuis la mise en œuvre du Bureau d'Accès au Logement, 477 ménages ont été inscrits au service et ont été accompagnés par l'animatrice du BAL. Parmi ces 477 ménages, 117 sont venus de façon régulière (au moins 3 fois) sur la période du 1^{er} octobre 2011 au 18 juillet 2014.

- Relogement des ménages

156 ménages ont pu ainsi être relogés depuis la mise en œuvre du BAL soit un taux de relogement de 33%.

- Prospection de l'offre locative

Depuis le lancement du travail de Prospection, ce sont 79 bailleurs qui ont accepté de collaborer avec l'Espace Logement, représentant 151 biens potentiellement louables.

Le bilan du BAL est donc particulièrement positif considérant le profil « particulièrement » social des ménages le sollicitant après orientation des travailleurs sociaux.

2. Description du dispositif

Ce dispositif s'articule autour de trois axes :

2.1 Mise en place d'un dispositif de mise en relation de la demande et de l'offre en logement locatif privé.

Aide à la prospection de biens à la location sur le marché privé, se traduisant notamment par la mise en place d'un partenariat avec le prestataire du programme d'intérêt d'amélioration de l'habitat n° 2, ou tout autre partenaire susceptible de communiquer des adresses de logements à loyers maîtrisés (dispositif « Besson », logements relevant des structures des églises, etc.) et avec les agences immobilières.

2.2 Accompagnement individualisé des ménages en recherche de logement

- *Entretien d'accueil avec le candidat*

Cet entretien permet d'évaluer les besoins du candidat et les modalités de collaboration entre le candidat et l'association dans la recherche du logement (décryptage des annonces, contacts téléphoniques avec les propriétaires ou les agences, visites sur place...). L'animateur qui aura réalisé l'accueil sera le référent permanent du candidat.

- *Recherche d'un logement en collaboration avec le candidat*

Cette mission évoluera en fonction du degré d'autonomie du candidat dans sa recherche.

L'association pourra ainsi être conduite à réaliser toutes les étapes de celle-ci avec le candidat ou à intervenir plus ponctuellement, notamment au moment des négociations avec le propriétaire.

- *Mise en place d'un accompagnement du candidat dans l'investissement de son logement*

Le cas échéant, l'association sollicite les partenaires compétents pour prendre le relais dans l'accompagnement du candidat dans l'investissement de son logement (FSL, service social polyvalent de secteur).

2.3 Information du candidat

Mise en place de séquences de formation destinées à sensibiliser le locataire sur ses droits et obligations envers le propriétaire (contenu du bail, augmentation du loyer, justification des charges, résiliation du bail), mais aussi sur les aspects pratiques de la location (la maîtrise des charges, l'élaboration d'un budget, l'entretien du logement...).

3. Le coût identifié pour une année de fonctionnement

Pour une année de fonctionnement, le coût identifié par l'ASSOCIATION ENTRAIDE EMPLOI est de 41 803 €, comparable au coût de l'année antérieure. Conformément aux décrets n°99-1060 du 16 décembre 1999 et n° 2000-967 du 3 octobre 2000 relatifs aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement dans le champ de l'urbanisme et du logement, il peut être apporté une subvention de 80 % du montant HT du coût de la prestation au titre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS).

Au vu de l'outil d'accès au logement et en cohérence avec l'orientation retenue au titre de la mobilisation du bâti existant sur les SCoTs d'Alsace Bossue et de Saverne, il vous est proposé que le Département accorde une subvention d'un montant total de 44 590 euros dont un montant maximal de 11 200 € pour l'année 2014 et 33 390 € pour l'année 2015, représentant 80% du coût de mise en œuvre d'un bureau d'accès au logement sur le territoire de la maison du Conseil Général de Saverne, sur la période du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2015.

S'inscrivant dans le cadre d'un dispositif de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, cette subvention est répartie comme suit :

- 50 % sur les crédits délégués de l'Etat au titre de la délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat, soit 27 868,75 €,
- 30 % sur les crédits du Département, soit 16 721,25 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24284	65-6574-72	170 379,45 €	737,71 €	26 754,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'association "Entraide emploi" une subvention d'un montant total de 44 590 € dont un montant maximal de 11 200 € pour l'année 2014 et 33 390 € pour l'année 2015, représentant 80% du coût de mise en œuvre d'un bureau d'accès au logement sur le territoire de la maison du Conseil Général de Saverne, sur la période du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2015.

S'inscrivant dans le cadre d'un dispositif de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, cette subvention est répartie comme suit :

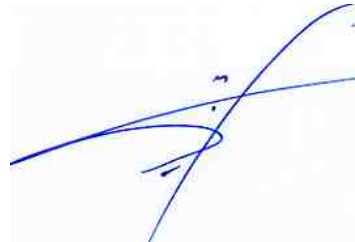
- 50 % sur les crédits délégués de l'Etat au titre de la délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat, soit 27 868,75 €,*
- 30 % sur les crédits du Département, soit 16 721,25 €*

La commission permanente approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec

les administrations, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre l'association "Entraide emploi" et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL